

## RÉSUMÉ

Contexte : l'AVC est la première cause de handicap acquis et non traumatique en France. La prise en charge des patients doit être organisée et spécialisée par le biais des filières de soins. Dans la littérature, nous retrouvons de nombreux travaux sur la prise en charge des patients AVC en Unité Neuro Vasculaire (UNV) ou en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) mais peu d'études intéressent la pratique en cabinet libéral.

Objectifs : faire un état des lieux de la prise en charge des patients AVC en cabinet libéral à Nancy. Identifier l'organisation et le suivi rééducatif proposés ainsi que les techniques utilisées. Soumettre au vue de cette enquête des propositions dans le but d'enrichir la qualité de la prise en charge.

Méthode : élaboration d'un questionnaire destiné aux masseurs-kinésithérapeutes de Nancy afin de répondre à cette problématique.

Résultats : sur 86 masseurs-kinésithérapeutes exerçant sur Nancy, 42 ont répondu au questionnaire. Les conclusions de l'enquête présentent certains aspects de la prise en charge concernant les conditions d'accueil, les pratiques proposées et révèlent l'intérêt des professionnels à approfondir leurs connaissances en neurologie centrale.

Conclusion : pour améliorer l'accueil et la qualité de la prise en charge des patients AVC en secteur libéral, l'ARS de Lorraine souhaite identifier les acteurs de soins et améliorer l'organisation des filières en neurologie. Les kinésithérapeutes du secteur libéral ont un rôle important à jouer à chaque étape du parcours de soin du patient et une réactualisation régulière de leurs connaissances en neurologie serait un atout pour une prise en charge spécialisée.

Mots-clés : AVC, cabinet libéral, filière, rééducation, enquête.

Keyword: Stroke, home-based, rehabilitation, outpatient, physical therapy.